

# Compte-rendu Conseil Municipal du 22 juin 2023

OUVERTURE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Présents 14 :**

Mr Jean-François RODIER  
Mr André ARNAL  
Mme Caroline MALHERBES  
Mr Michel LACROIX  
Mme Françoise FOUSSAT  
Mr Cyrille SCIORETO

Mme Yvette COLOMB  
Mme Joëlle BASTIEN  
~~Mme Danielle LINARD~~  
~~Mr Jacques ROFFY~~  
Mme Cécile GANE  
Mr Jean-Luc ANDRÉ

Mme Nathalie CLUSE  
~~Mr Pierrick GRAFFOUILLE~~  
Mr Willy VIOLLE  
Mr Hervé ROUX  
~~Mme Céline PRADEL~~  
Mme Anne DELHOSTAL  
~~Mr Jean PRIVAT~~

**Absents excusés 4 et procurations 4 :**

Mme Danielle LINARD à Mme Joëlle BASTIEN  
Mr Pierrick GRAFFOUILLE à Mr Jean-François RODIER  
Mr Jean PRIVAT à Mr André ARNAL  
Mme Céline PRADEL à Mme Anne DELHOSTAL

**Absent(s) : 1 :** Mr Jacques ROFFY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00.

Monsieur le Maire propose Mme Caroline MALHERBES comme secrétaire de séance.

**Points divers :**

Monsieur le Maire souligne le travail des associations pour les animations estivales.

Organisation du Salon du Livre jeunesse à Jussac le 08/06/2024.

Formation à la sécurité au travail par le Centre de Gestion organisée sur Jussac le 26/06/2023.

Traitement des déchets ménagers : test en septembre pour un regroupement des points d'apport.

Chantier autour de l'école : signature d'une convention d'assistance avec le CIT jusqu'à la rédaction du cahier des charges pour recruter un Maître d'Œuvre.

**Approbation du PV du 14/04/23**

Aucune observation. Compte-rendu validé à l'unanimité.

**Subvention aux associations 2023 :**

Qui peut prendre part au débat et au vote ? Suivant la loi les conseillers membres du bureau d'une association ne peuvent pas prendre part ni au débat ni au vote.

Ne prendront pas part au débat et vote : MR ARNAL (Pétanque Jussacoise), MR ANDRE (ACCA La Diane Jussacoise), et MME MALHERBES (Familles Rurales).

Monsieur ROUX Hervé demande si la mairie surveille la comptabilité des associations (comptes financiers....) ?

Monsieur RODIER précise que des éléments financiers sont demandés aux associations au moment de la demande de subvention.

A l'avenir, le versement de la subvention sera subordonné à la présentation des derniers relevés des comptes.

La commission animation s'est réunie le 08/06/2023 et propose le tableau des subventions aux associations pour 2023 (cf annexes).

Certaines subventions restent stables, d'autres ont été augmentées. Certaines associations n'ont pas fait de demande pour 2023.

Willy VIOLLE précise que l'animateur de Jussac adresse les documents nécessaires à une demande directement aux associations en début d'année civile.

A noter que l'association Familles Rurales Jussac a arrêté de gérer l'Accueil de Loisirs durant les vacances, le CSIVA a pris le relais, de ce fait la subvention Familles Rurales est diminuée.

Monsieur Lacroix précise qu'une aide technique est apportée aux associations sur diverses manifestations par les agents techniques de la commune et l'animateur, ainsi qu'une aide de la mairie de Reilhac pour le prêt de matériel.

Monsieur le Maire propose que les subventions ne soient versées qu'après transmission des dossiers complets.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### **Demande de subvention - amendes de police 2023-**

Le département réalise les travaux de réfection de l'allée des Pavillons- RD59, le chantier débutera cette semaine et durera 15 jours. La commune en profite pour réaliser un cheminement piétonnier sécurisé avec rétrécissement de la chaussée pour limiter la vitesse vers le bourg historique.

Mise en place d'une zone 30 au niveau de la chaussée rétrécie et réalisation d'un enrobé devant la médiathèque. Monsieur ROUX trouve bien de mettre en œuvre des solutions de limitation de la vitesse.

Le cout des travaux s'élevé à 14 295 € ht, une subvention de 25% au titre des amendes de police va être demandée.

**Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.**

### **Convention cadre PVD (« Petites Villes de Demain ») et ses différentes annexes**

Monsieur le Maire rappelle le travail réalisé par le CAUE alors que nous n'étions pas encore PVD (« Petites Villes de Demain »).

Puis le programme PVD est arrivé avec l'aide d'une cheffe de projet.

Une mission d'ingénierie (subventionnée en partie par la DETR) confiée au Cabinet In Vivo a permis la réalisation d'un plan guide.

Pour entrer dans une phase de réalisation des projets fléchés PVD (44 fiches actions) une convention entre la CABA / l'ETAT / les COMMUNES (JUSSAC, NAUCELLES, SAINT-PAUL-DES-LANDES, SAINT-SIMON, SANSAC-DE-MARMIESSE, VEZAC et YTRAC) doit être signée.

Un diaporama reprenant les grandes lignes du programme est projeté.

Le maire doit être autorisé par délibération à signer ladite convention.

**Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.**

### **Convention Territoriale Globale (CTG): Partenariat avec la CAF du Cantal et le CSIVA – 2023/2027**

Jusqu'à aujourd'hui la CAF, via contrat (contrat enfance /jeunesse (CEJ)), finançait des actions en faveur de la jeunesse réalisées par Familles Rurales et le CSIVA. Le contrat s'est terminé depuis le 31/12/2022.

La CTG remplace dorénavant le CEJ. Pour mise en place de cette CTG, le CSIVA a réalisé un diagnostic de territoire, la commune doit conventionner pour une durée de 5 ans (2023-2027).

La CAF versera directement les aides au CSIVA.

Le maire doit être autorisé par délibération à signer ladite convention.

**Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.**

### **Convention de partenariat avec l'association du Tour du Cantal Pédestre - 2023**

Monsieur Lacroix informe qu'une étape du Tour du Cantal pédestre sera organisée, sur la commune de Jussac, le MERCREDI 2 AOUT 2023.

La commune se charge de prévoir les repas du soir, le CJRPJ gèrera les randonnées.

Un film-documentaire sur la commune, son territoire, ses habitants sera retransmis le soir.

Un versement de 250 euros pour l'association est demandé.

**Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.**

### **SDEC : EP passages piétons RD922**

Dans le cadre des travaux de la traverse, des bornes avec faisceaux lumineux de couleur bleu vont être installées pour les passages piétons les plus fréquentés (devant mairie et pharmacie).

Le montant total HT de l'opération s'élève à 15 200,00 €.

50 % sera pris en charge par le SDEC et 50 % pris en charge par la commune avec une aide des amendes de police validée en 2023.

**Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.**

### **Aide au recrutement pour le poste d'adjoint technique territorial à 21h au 01/09/2023 – CDG15**

Suite à un départ en retraite d'un de nos agents au 01/09/2023, un recrutement est nécessaire.

La procédure de recrutement peut être confiée au CDG15 dont le savoir-faire en la matière représente une vraie valeur ajoutée pour ce type de recrutement (forfait de 300€).

Précision : le contrat sera de 21h par semaine à compter du 01/09/2023

**Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.**

## **Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient – article L.332-8 2° du CGFP**

Le ramassage scolaire a été assuré par un agent en CDD pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour la nouvelle année 2023-2024 la création d'un emploi de 10h00 par semaines scolaires est reconduit du 04-09-23 au 05-07-24. Cet emploi n'est pas pérenne.

Notons aussi la promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial d'un adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

**Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.**

## **RIFFSEEP : modification régime indemnitaire**

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 13 juin 2023 : modification du régime indemnitaire à compter du 01/07/2023

### L'INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DES SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)

- ✓ Indemnité liée au poste et missions de l'agent, à sa volonté de formation et à son expérience professionnelle
- ✓ Versée mensuellement / non proratisée en fonction du temps de travail
- ✓ Groupes de fonctions hiérarchisés de 1 à 4
- ✓ Réexamen du montant de l'I.F.S.E : En cas de changement de fonctions ou d'emploi, de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours, ou au moins tous les quatre ans, au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
- ✓ L'I.F.S.E est maintenue pendant:
  - Les congés annuels, Congés pris au titre du Compte Epargne Temps – CET
  - Les congés pour formation syndicale, Décharge de service pour exercer un mandat syndical – DAS
  - Les congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant
  - Les congés pour invalidité temporaire imputable au service
  - Les congés de maladie ordinaire y compris accident de service et maladie professionnelle
  - Le congé de longue maladie, longue durée et grave maladie
  - Le temps partiel thérapeutique
  - Les autorisations spéciales absences (décès d'un proche, mariage, proche malade, concours, syndicat, .....

### LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A)

- ✓ Indemnité liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.
- ✓ Versement facultatif / variable car il n'a pas vocation à être reconduit automatiquement d'une année sur l'autre.
- ✓ Montant individuel déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle (Appréciation par le responsable hiérarchique et en accord avec Monsieur le Maire suite à l'entretien professionnel) selon les missions /objectifs exceptionnels réalisés dans l'année.

Le CIA a donc vocation à être attribué de manière exceptionnelle, à quelques agents, qui ont particulièrement été impactés, qui ont participé activement ou qui ont été à l'initiative, de la réalisation des missions ou des projets du service sur l'année écoulée.

Il est proposé d'attribuer à un agent un montant de 500 € brut (versement annuel (juin)/ non proratisé en fonction du temps de travail)

**Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.**

## **Délibération de garantie : opération TANDOUIRE - 3 LOGEMENTS**

L'OPH du Cantal porte le projet de construction de 3 logements locatifs sur l'opération Tandouire.

Après sollicitation et pour finalisation du dossier, Monsieur le maire propose que la commune par délibération accorde sa garantie à hauteur de 50.00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 422 525.00€ souscrit par l'Office Public de l'Habitat Cantal auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme de 422 525€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt pendant toute la durée du Prêt à libérer.

**Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.**

## **Train de nuit sur le territoire cantalien**

Ligne supprimée en 2000.

Monsieur le Maire propose de co-signer une motion d'appui à la demande de mise en service de la ligne train de nuit Aurillac Paris

Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.

### Informations / Questions diverses

- Mouvement de grève du personnel (pompiers / CABA) à l'aéroport.
- Point de Monsieur Arnal sur les travaux de la traverse : le pont de l'Authre reste à terminer, celui-ci le sera fin septembre en raison des temps de séchage et des congés des entreprises.  
Les marquages des parties enrobées (arrêts minutes, potelets, barrières ...) seront réalisés dans la semaine.  
Deux abribus vont être installés, un par la Région et un par la CABA.  
Monsieur RODIER souligne qu'une étude est menée par la CABA sur le schéma des mobilités et remercie Monsieur Arnal et Monsieur André pour leur implication dans la réalisation de la voirie.
- Projet béguinage : la candidature de la commune a un appel à manifestations d'intérêt à but « d'habitat inclusif » a été retenue.  
Attribution d'une enveloppe de 15000 euros par le CNSA pour missionner un bureau d'études qui travaillera sur un projet de vie sociale et partagée.  
Monsieur le Maire précise que les bailleurs sociaux seront sollicités.
- PLUI : Enquête publique terminée, aucune demande ou remarque à Jussac dans les délais légaux.
- ZAE : Quasiment complète, dernier lot en cours.  
M. Roux demande si un nouvel accès ZAE est envisagé au nord de la zone ? Cette hypothèse n'est pas envisagée pour le moment par le Département.
- Un dépôt de permis construire pour un projet de boulangerie snacking a été enregistré.

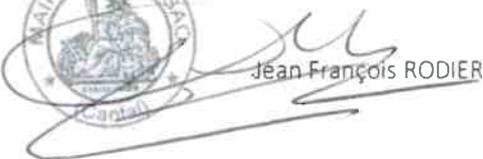
### Décisions du Maire

- Achat d'un ilot de chaleur pour 3552€ TTC afin de faciliter le service au restaurant scolaire
- Achat d'une servante et cric pour les ateliers pour 664.80€ TTC
- Réfection entrées ALSH, tennis + remplacement moteur volet mairie pour un montant de dépenses de 4188€ TTC
- Achat débroussailleuse à dos pour 1121.15€ TTC
- Convention CIT phase programmation réaménagement du pôle enfance mairie pour un montant de 10 000.08€ TTC
- Devis travaux calorifugeage circuit chaud, financés au titre des certificats énergie (1€ à la charge de la collectivité)
- CITY /PADEL : En attente des devis pour prix nouveaux non prévus au marché à bon de commande d'Eurovia
- Eclairage terrain entraînement : contractualisation financière à terminer
- Aménagement de la traverse RD922 et du devant de la mairie : Notification d'une subvention de la Région à hauteur de 100000€
- Ligne de trésorerie : Activation en attente du versement des dotations

L'ordre du jour étant épuisé. Séance levée à 23h00.

La secrétaire de séance

Caroline MALHERBES

M. le Maire  
  
Jean François RODIER